

CPFR DAP

Contrat de Plan Régional de Développement
des Formations Professionnelles 2011/2014

Annexe fiches actions



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION CENTRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région



Centre

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

MIEUX FORMER POUR L'AVENIR 5

- 1- Évolution de l'offre de formation par la concertation avec les Branches et les acteurs économiques 7
- 2- Participation à l'élaboration d'un schéma régional d'enseignement supérieur..... 8
- 3- Développement de l'alternance 10
- 4- Capitalisation des outils existants pour développer la qualification des actifs les plus fragiles..... 12
- 5- Former les publics fragiles pour réagir face aux situations de crise et sécuriser les parcours professionnels 14
- 6- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale 15
- 7- Programme de formation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur la formation tout au long de la vie 16
- 8- Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs 17
- 9- Des passerelles pour favoriser les réorientations 19
- 10- Coordination des acteurs pour lutter contre l'illettrisme 20

FAVORISER L'EGALITE D'ACCES DES HABITANTS A LA FORMATION 23

- 11- Mise en place du service public de l'orientation..... 25
- 12- Outils pédagogiques et professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation à l'égalité entre les femmes et les hommes..... 27
- 13- Appui au développement de solutions alternatives pour la mobilité des apprenant(e)s 29
- 14- Mobilisation des acteurs pour agir par la formation contre les discriminations particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage 31
- 15- Coordination des acteurs pour la mise en œuvre de la dimension formation du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)..... 32

PROMOUVOIR L'INNOVATION AU SEIN DE LA FORMATION 33

- 16- Mise en réseau des observatoires existants sur le territoire pour développer la prospective 35
- 17- Adaptation de l'offre de formation aux évolutions des secteurs socio-économiques 36
- 18- Fonds d'innovation dans la formation..... 38
- 19- Programme de professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie 40
- 20- Mise en réseau des établissements de formation par territoire et par filière..... 42

MIEUX FORMER POUR L'AVENIR

Évolution de l'offre de formation par la concertation avec les Branches et les acteurs économiques

Contexte	L'accès à la qualification des jeunes dépend de l'offre de formation disponible sur le territoire régional, quelle que soit la formation visée : 1 ^{ère} formation ou formation tout au long de la vie. L'évolution de l'offre de formation doit se faire dans la concertation pour être la plus adaptée aux besoins des jeunes et du territoire.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la coordination entre les différents acteurs concernés pour construire une offre de formation adaptée tout au long de la vie ; Décloisonner la formation initiale et la formation continue, en travaillant en synergie avec les autres acteurs de la formation de la région.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier - connaître les différents dispositifs de formation sur le territoire régional ; Organiser et étendre la concertation sur l'évolution de l'offre de formation en s'appuyant sur les dispositifs régionaux qui accompagnent le développement économique en termes de recherche et de compétitivité (pôles de compétitivité, clusters...) et en termes d'emploi et de compétences (EDEC, COT...) ; Porter une attention renforcée aux besoins de formation dans les secteurs relevant de l'artisanat ; Prendre en compte la spécificité de l'accès à la formation des salariés des PME et des TPE ainsi que les besoins spécifiques de ces catégories d'entreprises qui concentrent l'essentiel de l'emploi ; Bâtir et développer, par le dialogue entre acteurs concernés, une offre de formation tout au long de la vie pluriannuelle, selon une logique de parcours et par filière professionnelle ; Organiser les équilibres entre les différentes voies de formation et les passerelles permettant les réorientations ; Adapter les contenus de formations aux métiers.
Public(s) cible(s)	Bénéficiaires de formation (du niveau V au niveau I), tous statuts.
Territoire(s)	Niveau régional + analyse par bassin, agglomération ou autre niveau territorial.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions par an ; Nombre de partenaires rencontrés ; Nombre de formations traitées ; Nombre de projets réalisés.
Partenaires	Région, État et partenaires (Branches, acteurs économiques, grappes d'entreprises, pôles de compétitivité, représentants PME - TPE, partenaires sociaux...).
Informations complémentaires	
Pour aller plus loin	Liens avec les fiches n° 9 « Des passerelles pour favoriser les réorientations » et n° 17 « Adaptation de l'offre de formation aux évolutions des secteurs socio-économiques ».

2

Participation à l'élaboration
d'un schéma régional d'enseignement supérieur

Contexte	Au travers de l'engagement de l'État, de la Région et des partenaires sociaux, le CPRDFP doit contribuer, pour les formations professionnelles, à renforcer l'enseignement supérieur, pilier du développement socio-économique régional et particulièrement les formations de niveau III.
Objectifs de l'action	<p>L'engagement des partenaires au travers du CPRDFP doit permettre, en lien avec les universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de valoriser et promouvoir la diversité et la variété des formations professionnalisantes offertes dans le cadre de l'enseignement supérieur en région Centre (BTS, DUT, Licence pro, Master pro) ; ▪ harmoniser et structurer l'offre de formation en veillant à sa pertinence thématique et territoriale : diversifier les voies de formation dans l'enseignement supérieur, notamment via l'apprentissage et la formation continue ; ▪ faciliter et améliorer la vie étudiante ; ▪ multiplier les passerelles et sécuriser les parcours en permettant des retours dans des formations professionnelles grâce à des parcours adaptés (par exemple : rentrée différée) ; ▪ mettre en place un système d'observation régional sur les parcours des jeunes, leur insertion, l'offre de formation professionnelle existante et les besoins émanant du tissu économique. Les statistiques devront systématiquement intégrer le genre ; ▪ renforcer la communication vers les employeurs afin qu'ils aient une connaissance plus large des différentes filières et qualifications des étudiants.
Descriptif de l'action	<p>Poser les bases d'une connaissance partagée de l'enseignement supérieur en région et sur les territoires et d'une concertation permanente des acteurs afin de mener des politiques efficaces et cohérentes. Piloté par la Région, l'État et le PRES, le schéma sera le cadre de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un système régional d'observation de l'enseignement supérieur ; ▪ de l'harmonisation et de la structuration thématique et territoriale de l'offre de formation ; ▪ du renforcement de la communication auprès des différents publics et du changement des représentations ; ▪ du renforcement de l'accompagnement dans les choix d'orientation et vers la réussite ; ▪ de l'amélioration de la vie étudiante ; ▪ de la promotion des différents modes de qualification et de l'accès à la formation tout au long de la vie (apprentissage, VAE, formations en ligne...).
Public(s) cible(s)	Lycéens, étudiants, parents, actifs en emploi et demandeurs d'emploi, jeunes des autres régions et des pays étrangers avec lesquels des conventions entre établissements formalisent la mobilité et l'acquisition de diplômes.
Territoire(s)	Territoire régional, bassins d'emploi.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de diplômés annuels pour chaque niveau de formation ; ▪ Nombre d'abandons de parcours de formation ; ▪ Degrés d'accessibilité aux taux et à la qualité de l'insertion professionnelle à l'issue des études.
Partenaires	État, Région, Membres du PRES.
Informations complémentaires	<p>Les formations professionnelles, objet du CPRDFP sont inscrites dans ce schéma régional de l'enseignement supérieur.</p> <p>Le CPRDFP s'attachera plus précisément à la mise en œuvre et au suivi des actions du schéma qui relèvent des formations professionnelles.</p>
Pour aller plus loin	

3

Développement de l'alternance

Contexte	L'alternance est une des voies reconnues pour accéder à l'emploi, offrant une réelle diversité de filières, de qualifications et de certifications. Si l'accès au contrat d'apprentissage est important en région Centre, le recours au contrat de professionnalisation reste faible.
Objectifs de l'action	<p>La mobilisation de l'alternance dans les secteurs porteurs et vers les niveaux supérieurs est une des modalités pour répondre à la demande des publics et aux besoins des territoires.</p> <p>Cela repose sur la mobilisation et l'organisation des acteurs régionaux et des partenaires pour identifier et mettre en œuvre les actions ou projets destinés à faciliter et encourager le recours au contrat de professionnalisation ; le développement de l'apprentissage au sein du CFA Interuniversitaire de la région Centre ; le développement de l'apprentissage dans les métiers du sanitaire et du social ; et l'augmentation du nombre d'apprentis dans le secteur public.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concernant le contrat de professionnalisation, la coordination des partenaires et l'animation mise en place en 2010 au travers du Comité de pilotage régional, de la coopération avec les OPCA en lien avec les structures départementales, seront poursuivies pour parvenir à des résultats cohérents avec le poids régional de la population active ; ▪ Pour renforcer l'offre de formation en apprentissage dans l'enseignement supérieur universitaire, de nouvelles ouvertures de formations seront recherchées à l'horizon 2015, pour atteindre un effectif de 1 000 apprentis au sein du CFA Interuniversitaire ; ▪ L'offre de formation dans l'apprentissage sera confirmée vers les métiers du social par la création d'un CFA dans le secteur, et éventuellement par une expérimentation dans le secteur sanitaire ; ▪ Concernant l'accueil en entreprise de publics en alternance, il s'agira d'ouvrir plus largement les portes des collectivités et structures publiques.
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de professionnalisation : les jeunes, les demandeurs d'emploi de + de 26 ans, les bénéficiaires de minima sociaux, ainsi que les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion ; ▪ Apprentis : 20 – 25 ans ; ▪ Employeurs publics : collectivités territoriales ; administrations ; hôpitaux ; EPLE...
Territoire(s)	Projets régionaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de contrats de professionnalisation signés par secteur, par département et par niveau ; ▪ En apprentissage : nombre de nouvelles formations ouvertes – évolution des effectifs – taux de réussite à l'examen – insertion professionnelle ; ▪ Évolution du nombre d'apprentis accueillis chez les employeurs publics, métiers concernés, niveau des formations ; ▪ Évolution du nombre de filles dans les formations en alternance.

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État (DIRECCTE...), Conseil Régional, OPCA, Pôle emploi, Missions Locales, Partenaires sociaux, GIP Alfa Centre ; ▪ Universités – CFAIURC ; ▪ Association régionale regroupant les principaux acteurs du secteur social, Branches professionnelles. <p>Région, Acteurs de l'information, CFA, CNFPT</p>
Informations complémentaires	Le COM Apprentissage 2011-2015 sera mobilisé pour mettre en œuvre cette action.
Pour aller plus loin	

4

Capitalisation des outils existants pour développer la qualification des actifs les plus fragiles

Contexte

Afin de favoriser la sécurisation des parcours des individus, les partenaires ont montré que l'information des bénéficiaires et des entreprises et leur accompagnement étaient un objectif à part entière qui contribue à développer l'intérêt et la mobilisation nécessaire pour réagir devant les mutations des parcours. La formalisation des formations, qualifications et compétences des actifs fait partie des objectifs à atteindre pour ce faire.

Et au-delà, c'est bien l'accès à une formation qualifiante et certifiante qui est visé pour des publics dont les qualifications initiales sont faibles. À ce titre, le dispositif de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) est encore essentiellement utilisé dans une démarche individuelle pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre. Or, l'enjeu est bien d'intégrer la VAE parmi les outils de sécurisation des parcours professionnels et de la développer notamment vers les publics dont la qualification initiale reste faible.

Le rôle et l'engagement collectif des acteurs de l'entreprise et des Instances représentatives du personnel (IRP) permettront d'améliorer l'envie de se former et de se qualifier et d'y donner corps.

Objectifs de l'action

- Renforcer l'utilisation d'outil tel que le « passeport compétences » créé suite à la loi du 24 novembre 2009 pour formaliser les formations, qualifications et compétences des publics et développer l'envie de se former ;
- Accompagner les publics dont les qualifications sont faibles vers des formations qualifiantes et certifiantes en développant tout particulièrement l'accessibilité du dispositif de VAE.

Descriptif de l'action

- À partir des outils existants (passeports européens, passeport du Fonds de sécurisation des parcours professionnels, outils de Branches...), il s'agit de mettre à disposition des organismes et des structures qui en sont dépourvus, un outil de formalisation des formations, qualifications et compétences tel que le « passeport de qualification et de compétences » et de systématiser son utilisation tout particulièrement pour les publics les moins qualifiés ;
- Le dialogue social dans l'entreprise et dans les territoires doit être renforcé et outillé ; il est une condition indispensable pour une meilleure mobilisation des outils de qualification des personnes les plus fragiles.
- Il s'agit également de développer l'accès et l'accompagnement des personnes dans des projets de VAE en l'intégrant comme outil de sécurisation des parcours qui prenne en compte les besoins en compétences et en qualification sur les territoires. Pour organiser le suivi de ce projet, un comité régional des certificateurs publics sera mis en place ;
- Plusieurs priorités ont d'ores et déjà été définies :
 - développer un usage collectif de la VAE en capitalisant à partir des démarches territoriales et sectorielles (ex : démarches en cours avec Pôle emploi, avec certaines Branches, OPCA et AGEFIPH) ;
 - améliorer, simplifier et accompagner l'accès au dispositif de VAE particulièrement pour les publics les plus fragiles ;

Descriptif de l'action (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • suivre les parcours de VAE lors des différentes phases et en mesurer les effets sur le parcours professionnel et personnel des candidats ; • maintenir l'implication du lieu Ressource VAE du GIP Alfa Centre.
Public(s) cible(s)	Actifs, notamment les bas niveaux de qualification, dans les TPE.
Territoire(s)	Territoire régional
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la mobilisation des acteurs pour la diffusion du passeport (syndicats, OPCA, OF) ; ▪ Nombre de passeports téléchargés ; ▪ Nombre de dossiers de VAE déposés et autres indicateurs à définir par le comité régional des certificateurs publics.
Partenaires	État (DIRECCTE, Rectorat, DRJSCS...), partenaires sociaux, Pôle emploi, Région, Branches professionnelles, OPCA, prescripteurs, OF, GIP Alfa Centre, Points Relais Conseil en VAE, structures AIO.
Informations complémentaires	En ce qui la concerne, la Région met en œuvre cette action au travers du Pacte de continuité professionnelle.
Pour aller plus loin	En lien avec les fiches n° 16 « Mise en réseau des observatoires existants sur le territoire pour développer la prospective » et n° 17 « Adaptation de l'offre de formation aux évolutions des secteurs socio économiques ».

5

Former les publics fragiles pour réagir face aux situations de crise et sécuriser les parcours professionnels

Contexte	La situation de crise depuis 2008 n'a fait qu'accentuer les mutations économiques et technologiques en cours, aggravant les conditions des actifs. À ce moment là, de forts partenariats se sont créés pour répondre aux situations critiques vécues par ces actifs en fragilité, en précarité, en rupture, ou en reconversion subie. De nombreux dispositifs ont été mobilisés, modifiés, créés pour répondre aux besoins urgents des personnes et des entreprises.
Objectifs de l'action	<u>Pour cela, le partenariat, l'organisation des acteurs entre eux et leur coordination</u> constituent une priorité d'action essentielle à toutes les initiatives. Pour permettre la continuité des parcours professionnels et accompagner les changements liés au contexte (incertain, évolutif, volontaire ou subi) impactant la personne, celle-ci doit bénéficier d'informations, de conseils et de formations portés par des dispositifs plus pertinents.
Descriptif de l'action	Pour former les demandeurs d'emploi et les salariés les plus fragiles, la réponse la plus adaptée est liée au partenariat qui sera organisé au moment propice, avec les bons acteurs, en fonction de la situation. L'action visera ainsi à définir des leviers mobilisables en prévention des situations de crise : <ul style="list-style-type: none"> ▪ définir les situations sur lesquelles une anticipation est possible ; ▪ organiser le repérage des acteurs et destinataires potentiels, au bon niveau, en fonction des difficultés de situations (chômage partiel, CRP, CTP, liquidation judiciaire, situation de contrat aidé) ; ▪ organiser l'alerte de l'ensemble des acteurs du partenariat au plus tôt ; ▪ affiner la méthode partenariale pour intervenir rapidement dès l'alerte sur une situation difficile ; ▪ engager les démarches de mobilisation des acteurs locaux en amont des situations de crise ; ▪ envisager la meilleure ingénierie de financement entre acteurs en fonction des situations étudiées.
Public(s) cible(s)	Publics les plus fragiles.
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Partenaires	Entreprises, IRP, État, OF, OPCA, Pôle emploi...
Informations complémentaires	En ce qui la concerne, la Région met en œuvre cette action au travers du PACTE de continuité professionnelle.
Pour aller plus loin	

6

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale

Contexte	<p>La GPEC est un dispositif d'anticipation des évolutions de l'emploi, des compétences et des potentiels de formation professionnelle sur les territoires en lien avec les mutations économiques.</p> <p>La réflexion des territoires volontaires de la région Centre les conduit à mettre en œuvre un accompagnement des évolutions à venir.</p>
Objectifs de l'action	Prendre en considération le diagnostic territorial partagé en matière économique et sociale pour construire un ou des plans d'actions concertés destinés à répondre aux enjeux de développement des compétences, de maintien ou d'évolution de et dans l'emploi.
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser État et Région dans l'animation de la commission du CCREFP « sécurisation des parcours des actifs et GPECT » destinée à organiser et piloter les travaux pour mettre en œuvre les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ proposer un cadre socio-économique prospectif régional et le faire connaître ; ▪ favoriser la dimension ressources humaines, la gestion des compétences et l'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises pour anticiper les évolutions et leurs impacts territoriaux ; une attention particulière est apportée à l'amélioration de la situation de la qualification et de l'emploi des femmes dans les secteurs fragiles ; ▪ capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques ; ▪ mettre en place une organisation régionale destinée à favoriser l'atteinte des objectifs (coordination, animation et professionnalisation des acteurs régionaux, relayées dans le cadre du territoire) ; ▪ partager l'information et le retour d'expérience.
Public(s) cible(s)	Entreprises, salariés et demandeurs d'emploi des territoires concernés.
Territoire(s)	Expérimentation sur un territoire dans chaque département pour aller vers une généralisation progressive.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de territoires s'inscrivant dans la démarche et adaptation des plans d'action aux besoins du territoire ; ▪ Modalités de suivi : fréquence des réunions de la commission « sécurisation des parcours des actifs et GPECT ».
Partenaires	Tous les acteurs locaux intéressés au développement du territoire et au maintien et développement de l'emploi et notamment les partenaires sociaux, en lien avec l'accord cadre sur la FTLV signé entre la Région et les partenaires sociaux représentatifs au niveau national en décembre 2008.
Informations complémentaires	La sécurisation des parcours professionnels sera privilégiée, notamment au moyen de la formation et de la reconnaissance des savoir-faire développés y compris pour les salariés en situation précaire.
Pour aller plus loin	

Programme de formation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur la formation tout au long de la vie

Contexte	L'information et l'accompagnement des salariés doivent être disponibles au niveau local. Des dispositifs innovants doivent être recherchés pour organiser et développer, par une approche collective, la formation des IRP sur la FTLV. Leur rôle est primordial pour favoriser la sécurisation des parcours professionnels des actifs de la région, développer la compréhension par les salariés eux-mêmes de leurs droits et possibilités en matière de formation et des enjeux liés à l'élévation permanente de leurs qualifications et compétences.
Objectifs de l'action	Organiser et découpler la formation des IRP sur le thème de la formation tout au long de la vie pour accroître l'effet levier du dialogue social dans la sécurisation des parcours. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de permettre la meilleure articulation des projets individuels avec celui de l'entreprise, par l'implication de représentants du personnels formés et compétents sur les enjeux de la FTLV et de la sécurisation des parcours professionnels ; ▪ de faciliter la communication des IRP vers les salariés directement : « Comment puis-je parler du DIF ? Comment convaincre de l'importance de se mobiliser sur son parcours ? ».
Descriptif de l'action	Pour ce faire, il est proposé de créer un groupe de réflexion collective pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ envisager l'organisation d'un dispositif de formation interprofessionnelle à labelliser, qui intègre les priorités en matière de sécurisation des parcours ; ▪ mettre en place des actions de formation sur le thème de la sécurisation des parcours professionnels et de la formation tout au long de la vie pour chaque instance représentative du personnel, au moins une fois pour chaque mandat, tel que cela est organisé pour les délégués des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
Public(s) cible(s)	IRP au niveau local.
Territoire(s)	Niveau local.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de représentants du personnel formés.
Partenaires	État, Région et partenaires sociaux et notamment dans le cadre de l'accord cadre sur la FTLV signé entre la Région et les partenaires sociaux en décembre 2008.
Informations complémentaires	
Pour aller plus loin	

8

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

Contexte	<p>Des expérimentations partenariales mises en place au travers du PRDF 2004-2010 ont permis de réduire de manière conséquente le nombre de jeunes sortants sans qualification du système de formation initiale en leur proposant des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en 2006, la Région a engagé en concertation avec le Rectorat l'opération partenariale « Assure ta Rentrée » ; ▪ le 10 juillet 2009, en signant la convention État-Région de mobilisation pour l'insertion des jeunes, la Région a réaffirmé son engagement en faveur des jeunes et a mis en œuvre les expérimentations « Assure ton Année », « Etoile + » et « Visas Compétences Jeunes ». L'expérimentation « Assure ton Année » conduite sur Tours et Bourges permet de prendre en charge des jeunes sans solution pour leur offrir un parcours de formation individualisé visant à acquérir les pré-requis nécessaires pour intégrer durablement une formation qualifiante.
Objectifs de l'action	<p>Coordonner les partenariats locaux pour accompagner tous les jeunes vers leur réussite :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. emmener le plus grand nombre de jeunes toujours plus loin en les soutenant tout au long de leur parcours ; 2. lutter contre le décrochage et mettre en œuvre « le raccrochage en temps réel » pour mieux qualifier les publics les plus fragiles et les conduire vers l'emploi.
Descriptif de l'action	<p>Aujourd'hui, l'État et la Région s'associent dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, afin d'élaborer un projet qui permette d' « Assurer son Avenir » à chaque jeune. Par la mise en œuvre de plateformes réparties sur le territoire régional, ce projet vise à organiser les coordinations locales pour le suivi et l'appui aux jeunes sans qualification et sans solution d'insertion.</p> <p><u>Le projet se décline selon les 4 volets suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un volet régional d'accompagnement des acteurs impliqués au sein des plates-formes, intégrant un programme de professionnalisation et des actions de communication ; ▪ la généralisation sur l'ensemble du territoire régional de l'opération « <u>Assure ton Année</u> » menée à titre expérimental, avec le soutien financier du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, sur l'année 2010 et 2011 sur Bourges et sur Tours à l'initiative de la Région. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité du dispositif « <u>Assure ta Rentrée</u> » et prévoient la mise en place de réponses formation « sur mesure » dans le cas où aucune solution n'aurait pu être trouvée au travers des dispositifs de droit commun existants (150 bénéficiaires de parcours) ; ▪ la désignation de « parrains » tuteurs chargés d'un « accompagnement renforcé » des jeunes : initiative intitulée « <u>Assure ton Avenir</u> » (500 jeunes bénéficiaires) ; ▪ la consolidation de la coordination de la plate-forme locale d'Orléans et la mise en place d'une cellule spécifique de type « micro-lycée » pour les décrocheurs de la voie générale et technologique, le plus souvent doublant ou triplant de terminale, avec comme objectif de les conduire à la réussite à l'examen (30 bénéficiaires).

Public(s) cible(s)	Les jeunes de plus de 16 ans sortis prématurément de formation initiale sans avoir atteint au minimum le niveau V.
Territoire(s)	<p><u>Niveau régional</u> : pilotage du dispositif d'appui aux plates-formes.</p> <p><u>Niveau départemental</u> : impulsion et pilotage du dispositif de repérage et d'orientation des jeunes, remontée des besoins, suivi des résultats, coordination interdépartementale.</p> <p><u>Échelon local</u> (correspondant au bassin d'éducation) : analyse des listes de décrocheurs, recherche de solutions, mise en place et suivi de parcours.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de décrocheurs repérés, suivis et bénéficiant d'un retour en formation ; ▪ Nombre de réunions, nombre de partenaires impliqués.
Partenaires	Services de l'État (Rectorat, DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, Défense), Région, autres collectivités territoriales, acteurs de l'AIO, de la formation, du social, Branches professionnelles, OPCA...
Informations complémentaires	<p>Un nouveau SIEI permet d'effectuer un repérage systématique des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans. Ces informations doivent être partagées entre les partenaires pour assurer un pilotage serein et efficace de l'opération. L'évaluation menée par le CEREQ sur « Assure ton Année » sera de nature à aider au pilotage de ce dispositif.</p> <p>L'État (Rectorat, DRAAF) et la Région se sont dotés d'un Observatoire de suivi des parcours de formations professionnelles des jeunes (via l'ORFE) dont les études devront permettre d'apporter des données concernant la lutte contre le décrochage.</p>
Pour aller plus loin	Lien avec la fiche n° 9 « Des passerelles pour favoriser les réorientations ».

9

Des passerelles pour favoriser les réorientations

Contexte	Les choix d'orientation des lycéens et bacheliers peuvent être fonction de multiples facteurs et sujets à révision. De ce fait, un décalage entre le choix prioritaire d'études et les études effectivement suivies peut exister. En région Centre, par exemple, un quart des bacheliers poursuivant leurs études ne le font pas dans la voie initialement pressentie (Dubois-Dunilac, Macaire, 2004). La situation est encore plus marquée pour les bacheliers technologiques : plus de 30 % d'entre eux ne poursuivent pas dans la voie choisie.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir à des jeunes lycéens ou étudiants en situation d'échec ou décrocheurs une possibilité de réorientation vers une formation professionnelle (de type bac pro ou BTS) ; ▪ Construire des passerelles entre les formations afin de permettre aux jeunes d'intégrer le plus rapidement possible leur nouvelle formation.
Descriptif de l'action	<p><u>Fonctionnement du dispositif passerelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir dans les formations professionnelles bac pro, STS et DUT des jeunes lycéens ou étudiants en situation d'échec ou décrocheurs ; la durée de fonctionnement du dispositif passerelle est définie par le temps nécessaire aux jeunes pour atteindre un niveau compatible avec celui de la classe visée au moment de l'intégration ; ▪ Offrir à ces jeunes, après une préparation intensive, une entrée en deuxième année de formation en fonction des places disponibles. <p><u>Points clés de la réussite du dispositif passerelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau institutionnel, l'enjeu sera de prendre en compte les élèves bénéficiant de passerelles dans la gestion prévisionnelle des capacités d'accueil en bac pro, BTS et DUT, en plus des élèves en montée pédagogique ; ▪ Au niveau du jeune, l'établissement devra prévoir un encadrement pédagogique adapté, l'organisation d'une période d'accueil (SAS), un suivi individualisé (mise en place d'un tutorat)...
Public(s) cible(s)	Lycéens décrocheurs de la voie générale ou technologique - au cas par cas. Étudiants décrocheurs en première année d'université : en région Centre, ce sont environ 3 500 jeunes qui quittent chaque année l'enseignement supérieur à la fin de leur première année de formation, soit 17 % des sortants.
Territoire(s)	Régional, avec une définition des besoins par bassin.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de jeunes bénéficiaires ; ▪ Suivi des bénéficiaires : taux d'absentéisme, abandons en cours de formation, résultats aux examens, taux de poursuite d'études.
Partenaires	État, Région, lycées, CFA, universités.
Informations complémentaires	Des expérimentations sont déjà conduites en ce sens.
Pour aller plus loin	

10

Coordination des acteurs pour
lutter contre l'illettrisme

	<p>La lutte contre l'illettrisme a été déclarée priorité nationale par la loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions. L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales ainsi que les entreprises y concourent.</p>
Contexte	<p>Dès 2001, l'État et le Conseil régional se sont attachés, à lutter contre l'illettrisme et ont notamment confié cette mission au GIP Alfa Centre. Cet effort commun s'est concrétisé en 2005 par l'élaboration du premier plan régional de lutte contre l'illettrisme qui a associé l'ensemble des services déconcentrés de l'État en région, le Conseil régional ainsi que le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours.</p> <p>De plus, la Région, par le biais du dispositif Visas Libres Savoirs qu'elle a mis en place, permet de former 25 000 personnes chaque année aux compétences de base.</p> <p>Au-delà de cette mobilisation collective, les chiffres relatifs à l'illettrisme montrent que la situation reste préoccupante : les données extraites de l'enquête nationale de l'INSEE / ANLCI publiée en 2006 indiquent que 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans, ayant suivi leur scolarité en France, éprouvent des difficultés à maîtriser les savoirs de base.</p>
Objectifs de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le plan régional de lutte contre l'illettrisme ; 2. Amplifier le développement de la maîtrise des savoirs de base en levant les freins à la démarche de formation et en continuant à assurer l'accès libre à la formation aux savoirs lire, écrire et compter par le biais du dispositif libres savoirs et du réseau des Espaces Libres Savoirs.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le plan régional triennal se décline autour de 4 grands axes et de 17 fiches actions élaborées à partir d'un diagnostic régional partagé par les partenaires impliqués et des orientations nationales définies par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. Ces axes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ prévention de l'illettrisme ; ▪ accompagnement des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme inscrits dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ; ▪ amélioration de l'offre de formation ; ▪ formation des salariés en situation d'illettrisme. <p>Le plan présente l'ensemble des actions que ses parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ensemble pour lutter contre l'illettrisme et le prévenir. Il doit être le point d'appui qui permettra à chacun, en région, à l'échelon territorial adéquat et en fonction de ses compétences et de ses responsabilités propres, d'engager des actions destinées à réduire et à prévenir l'illettrisme en région. Ainsi en est-il de l'État garant de l'équité territoriale et de la formation initiale, du Conseil régional pour la formation des adultes et pour l'accompagnement vers les jeunes en apprentissage ; des autres collectivités territoriales, comme par exemple les Conseils généraux en matière d'insertion et des entreprises, avec l'appui de leurs OPCA, en tant que gestionnaires des compétences des salariés.</p>

Descriptif de l'action (suite)	<p>2. Le dispositif « Visa Libres Savoirs » s'inscrit dans les choix stratégiques de la Région afin d'assurer au plus grand nombre l'accès libre à la formation aux savoirs de base en vue de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale. L'ambition est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ massifier l'accès à la formation aux savoirs de base et lutter contre la fracture numérique par la formation à l'Internet ; ▪ moderniser l'offre de formation, favoriser l'individualisation des réponses aux besoins des publics. <p>Ce dispositif, qui s'appuie sur la construction d'un réseau d'acteurs a permis d'apporter des réponses personnalisées aux habitants de la région en lien direct avec leurs projets de vie personnelle et professionnelle. <u>La Région forme près de 25 000 personnes par an et a réalisé plus de 236 000 actions de formation depuis 2004.</u></p> <p>A ce jour, le socle de formation aux savoirs et compétences essentiels comprend les visas suivants : Visa Eco-citoyen Centre, Visa Bureautic Centre, Visa Internet Centre, Visa Langues vivantes Centre, <u>Visa « Trois en Un » Centre (Communication écrite et orale, mathématiques et raisonnement logique)</u>, Visa Accueil Tourisme Centre et le Visa Compétences Jeunes Centre.</p> <p>Ce dispositif s'articulera avec le plan de lutte contre l'illettrisme.</p>
Public(s) cible(s)	Élèves et leurs familles, apprentis, jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, salariés.
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs sont mentionnés sur chacune des fiches actions composant le plan régional.
Partenaires	AGEFOS-PME Centre – ANLCI - AREF BTP Centre - ARMLP – BSN – CNFPT - Conseil général du Cher – Conseil général de l'Eure-et-Loir - Conseil général de l'Indre – Conseil général de l'Indre-et-Loire – Conseil général du Loir et Cher – Conseil général du Loiret - Conseil régional du Centre – DIRECCTE - DRAAF - DRAC - DRJSCS – DRPJJ - GIP Alfa Centre – Habitat Formation – OPCALIA Centre - Préfecture de la région Centre - Pôle Emploi - Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours – Uniformation.
Informations complémentaires	
Pour aller plus loin	<p>Les chiffres de l'illettrisme en ligne sur le site de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme : www.anlci.fr</p> <p>L'actualité régionale sur l'illettrisme sur le site Etoile (espace pro, onglet animation des réseaux) : www.etoile.regioncentre.fr</p>

FAVORISER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS
À LA FORMATION

Mise en place du service public de l'orientation

Contexte	<p>Depuis quelques années, les partenaires de la région Centre ont organisé et mis en synergie des services d'orientation au travers de différents dispositifs et expérimentations. La loi du 24 novembre 2009 a introduit la nécessité de construire l'orientation tout au long de la vie. Le service public doit donc être organisé dans le respect du contexte et des avancées régionales, en s'appuyant sur les partenariats locaux et en favorisant leur coopération.</p>
Objectifs de l'action	<p>Organiser le service public régional de l'orientation, tel que défini dans la loi du 24 novembre 2009 et le décret du 4 mai 2011, autour de principes et de projets de mise en réseau et de coopération des acteurs, tant au niveau du service dématérialisé (Web, plate-forme téléphonique) que des services de proximité.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les services de conseil en orientation professionnelle en région Centre sont assurés autour de trois niveaux en interaction, préfigurant ainsi les attendus de la loi du 24 novembre 2009 :</p> <div data-bbox="470 943 1093 1258" data-label="Image"> </div> <p>L'évolution de cette organisation régionale devra prendre en compte le cadrage national (effectivité du service dématérialisé, définition de critères de labellisation).</p> <p>Le réseau des acteurs de l'AIO est multiforme, se définit soit par le type de publics accueillis (jeunes ou adultes), soit par le statut des structures et la spécificité des professionnels.</p> <p>Il convient de jouer sur la complémentarité de ces réseaux pour accueillir tous les publics.</p> <p>Le service public régional de l'orientation doit privilégier une conception originale qui préserve et qui prolonge les acquis développés depuis une dizaine d'années autour du programme Etoile et du projet d'expérimentation « Etoile + » de mise en réseau puis de coopération des acteurs de l'AIO ainsi que de l'ensemble des actions partenariales conduites en région Centre dans le domaine de l'orientation professionnelle (Assure ta rentrée, pôle IOA des forums et salons, Points relais conseil...).</p> <p>Il s'agit de poursuivre la structuration du service public régional de l'orientation en privilégiant les organisations partenariales et les logiques de coopération aussi bien concernant les principes de fonctionnement, le</p>

Descriptif de l'action (suite)	<p>mode d'organisation ainsi que les modes de gouvernance régionale et locale.</p> <p>Cette organisation pourra utilement être soutenue par un programme de professionnalisation croisée afin de soutenir localement et régionalement la coopération des acteurs.</p>
Public(s) cible(s)	Les réseaux d'accueil d'information, d'orientation et d'accompagnement.
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Maillage du territoire et organisations partenariales entre les acteurs de l'AIO. Nombre de réseaux identifiables.</p> <p>Nombre de structures engagées dans un programme de professionnalisation croisée des acteurs de l'AIO.</p>
Partenaires	Ensemble des structures locales de l'AIO, CIO, réseau information jeunesse...
Informations complémentaires	<p>L'évaluation assurée par le CEREQ de l'expérimentation « Etoile + » doit permettre d'arrêter les principes d'action communs qui peuvent organiser le fonctionnement du service d'information et d'orientation en région Centre.</p> <p>« Etoile + » bénéficie du soutien du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.</p>
Pour aller plus loin	

12

Outils pédagogiques et professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation à l'égalité entre les femmes et les hommes

Contexte	Le partenariat régional a permis d'avancer depuis quelques années en termes de connaissance et de prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes au travers du PRDF, de la convention pour l'égalité dans le système éducatif... Il importe maintenant de capitaliser sur les expérimentations menées pour décupler l'impact des actions menées sur les pratiques des acteurs de l'orientation et de la formation tout au long de la vie et sur les habitants jeunes et adultes.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'égalité et la double mixité, en veillant particulièrement à l'accès des filles aux métiers scientifiques et techniques ; ▪ Professionnaliser les acteurs du champ du CPRDFP à l'égalité (professionnelle et salariale) et à la double mixité, pour avancer vers l'égalité réelle par la transformation des pratiques ; ▪ Susciter et accompagner l'émergence de pratiques intéressantes, plus particulièrement en matière de promotion de la double mixité et de la réduction des inégalités salariales (cf. obligations légales fin 2010).
Descriptif de l'action	<p>Trois volets complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. campagne « Ose tes envies » : expérimentation à mener avec les réseaux territoriaux d'acteurs sur deux bassins de vie en mutations, sous la forme d'une initiative forte et originale auprès des filles dès le collège et au lycée pour favoriser leur orientation vers les filières scientifiques ; actions et supports pour faire évoluer la représentation sexuée des métiers et promouvoir de manière plus large la double mixité ; 2. construction d'une offre de service modulable (de la sensibilisation à l'accompagnement au projet), souple et mobilisable dans la durée, mobiliser plus massivement les acteurs eux-mêmes autour de projets. Cela nécessite d'améliorer la communication pour faire connaître ces actions, ces pratiques et ces outils, en veillant à l'articulation avec les réseaux et les projets d'acteurs territoriaux ; 3. mise en œuvre de ressources pédagogiques pour les équipes éducatives : élaboration et diffusion de supports pédagogiques pour les acteurs intervenant auprès des publics en formation.
Public(s) cible(s)	Professionnels de l'AIO et de la formation tout au long de la vie (pour la formation initiale, il faut veiller à l'articulation de l'offre de professionnalisation avec le Plan académique de formation).
Territoire(s)	Animation régionale, mobilisation et expérimentations territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution du pourcentage de filles / garçons dans des formations sexuées ; ▪ Nombre d'actions mises en place, consultation et utilisation des ressources pédagogiques créées ; ▪ Nombre de personnes et de jours mobilisés, d'actions menées par les acteurs suite à la professionnalisation.
Partenaires	Région, État, publics cibles précités, GIP Alfa Centre.

Informations complémentaires

- Action qui répond aux engagements de la « convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » et au plan d'actions adopté par la Région en application de la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » ;
- Inscription de la diffusion de l'information et de l'offre de professionnalisation dans les missions pérennes du GIP Alfa Centre. La personne coordinatrice doit être identifiée pour construire l'offre, susciter sa mobilisation et accompagner les projets sur les territoires.

Pour aller plus loin

13

Appui au développement de solutions alternatives pour la mobilité des apprenant(e)s

Contexte	Afin de garantir un système équitable d'accès à la formation, il paraît primordial de développer des réponses prenant en compte les choix d'orientation au même titre que certaines problématiques périphériques individuelles (financement de la formation, transport, logement, garde d'enfants...).
Objectifs de l'action	En effet, si ces thématiques ne sont pas traitées en amont de l'inscription en formation, elles sont soit source de refus de s'inscrire, soit source de rupture ou d'abandon de parcours.
Descriptif de l'action	Accompagner, agir en amont et durant la formation pour anticiper les décrochages et favoriser l'accès à la formation des publics « éloignés » de la formation et de l'emploi. Il s'agit <u>d'accompagner la constitution d'un livret d'aide à l'accès à la formation présentant les « ressources sociales » au sein des OF, d'aider à lever les différents freins gênant l'accès à la formation (mobilité, logement, restauration, garde d'enfants, cautions...)</u> en apportant des réponses concrètes aux apprenant(e)s pour réaliser leur projet de formation. Plus largement, <u>en matière de transport</u> , un projet pourrait permettre d'encourager des solutions innovantes pour le déplacement des apprenant(e)s (auto-écoles sociales...), l'accès aux réseaux de transports en commun et de proposer des modes de transports complémentaires (location, vente à bas prix de deux roues, co-voiturage...).
Public(s) cible(s)	<u>En matière de logement</u> et après un diagnostic territorial de l'offre de logements disponibles (y compris les internats), un partenariat étroit entre les organismes de formation et l'URHAJ Centre pourrait être mis en place pour disposer d'une centrale régionale de gestion de logement sur un mode adapté (pour répondre notamment à l'organisation des formations en alternance).
Territoire(s)	<u>En matière de garde d'enfants</u> , un état des lieux des solutions de modes de garde répartis sur le territoire régional pourrait être fait avant d'apporter des réponses collectives ou personnalisées et en fonction de l'âge des enfants (petite enfance et périscolaire). Un volet d'action reposerait sur le renforcement de la connaissance mutuelle des acteurs de l'accueil, orientation, formation et du réseau institutionnel et associatif intervenant sur ce champ (ADMR, collectivités locales...) pour être en capacité d'apporter une réponse individualisée et immédiate aux personnes en construction de parcours de formation. Enfin, les partenaires institutionnels pourront soutenir des modes de gardes innovants sur les horaires décalés et à domicile.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Prioritairement, les organismes de formation dispensant des formations longues, construites sur le mode de l'alternance, pour mieux accompagner les apprenant(e)s. Ensemble des structures d'AIO et des OF de la région, pour mieux accompagner leurs apprenant(e)s.
Territoire(s)	Territoire régional en distinguant les zones urbaines et rurales, pour lesquelles les réponses à apporter seront différentes.

Partenaires

État, Région, autres collectivités locales (Conseils généraux, communes et communautés de communes), chantiers d'insertion, associations, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations, URHAJ Centre, OF...

Informations complémentaires

Pour aller plus loin

14

Mobilisation des acteurs pour agir par la formation contre les discriminations particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage

Contexte	Si les discriminations liées au pays d'origine sont fréquemment ressenties, les éléments d'analyse nécessaires à l'action manquent. Les discriminations sont difficiles à appréhender, notamment parce qu'elles s'enracinent dans le terreau des inégalités sociales qui favorise leur prolifération. Dans le domaine de la formation, le phénomène des discriminations est d'autant plus ressenti qu'il concerne notamment le sujet crucial de l'accès des jeunes aux stages et contrats d'apprentissage.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et mobiliser les acteurs pour agir contre les discriminations, construire et susciter des partenariats pérennes autour de cet enjeu ; ▪ Conduire des actions ciblées afin de connaître et agir sur le processus de production des discriminations, en s'appuyant sur la formation méthodologique à la lutte contre les discriminations.
Descriptif de l'action	<p>Constituer un comité de pilotage pour lutter contre les discriminations, tout particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage, à tous les niveaux de la chaîne potentielle de coproduction des discriminations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ améliorer avec ces acteurs la connaissance des discriminations en région Centre ; ▪ mobiliser une offre de formation action pour que le groupe d'acteurs partage une même compréhension du phénomène et pour définir collectivement les axes et objectifs de son action ; ▪ partir des actions et outils existants ailleurs pour se les approprier en les adoptant aux réalités et acteurs locaux, à travers différentes expérimentations.
Public(s) cible(s)	Professionnels de l'orientation et de la formation tout au long de la vie : direction d'établissements et d'organismes de formation, CFA, responsables de structures d'orientation comme les missions locales, centres d'aides à la décision, associations, structures et institutions qui financent la formation, entreprises, représentants des parents d'élèves...
Territoire(s)	Expérimentations territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'acteurs mobilisés dans la durée, conduite de l'étude, évaluation in itinere à penser sur chaque expérimentation.
Partenaires	Région, État, partenaires sociaux, Association Régionale des DIrecteurs de CFA (ARDIR), organismes consulaires...
Informations complémentaires	<u>Cette action pourrait s'accompagner d'une offre de professionnalisation pour le service public régional de formation et dans les plans de formation des entreprises.</u> Des outils ont été identifiés dans le diagnostic « lutte contre les discriminations » du groupe de travail CPRDFP tel le projet TALENT de Lorraine. Ils sont à la disposition des collectifs d'acteurs régionaux qui se mobiliseront sur ces questions.
Pour aller plus loin	Lien avec la fiche n° 3 « Développement de l'alternance ».

15

Coordination des acteurs pour la mise en œuvre de la dimension formation du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)

Contexte	<p>Le besoin de prise en compte des problématiques spécifiques dans l'accès aux dispositifs de formation des personnes handicapées est vivement ressenti. Il porte notamment sur l'adéquation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des conditions d'accès à la formation au regard de besoins spécifiques (cf. aménagement des locaux, horaires, modalités pédagogiques) souvent mal anticipée ; ▪ des pratiques et représentations des acteurs impliqués (organismes de formation, prescripteurs, employeurs) à leur accueil, ce qui requiert une sensibilisation / formation, jugée insuffisante à ce stade.
Objectifs de l'action	<p>La capacité des commanditaires de la formation professionnelle à se coordonner est un axe majeur pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés dans les dispositifs de formation existants et pour identifier les besoins spécifiques à prendre en compte.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'État et la région Centre animeront la commission « Formation et insertion professionnelle des travailleurs handicapés » du CCREFP identifiée comme le groupe de travail du PRITH, sur le champ de la formation professionnelle des personnes souffrant de handicap. Cette commission a pour mission d'organiser et de piloter les travaux pour garantir à ces publics un accès équitable et pertinent à la formation professionnelle.</p> <p>La commission devra prioritairement identifier les actions à mettre en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mieux intégrer la cible des travailleurs handicapés dans l'offre régionale de formation ; ▪ améliorer l'évaluation et la localisation des besoins ; ▪ sensibiliser, informer et professionnaliser les opérateurs de la formation professionnelle et les prescripteurs sur les représentations liées au handicap ; ▪ sensibiliser, professionnaliser et accompagner les acteurs clefs de l'entreprise (dirigeants, managers, IRP, CHSCT...) à la gestion des ressources humaines handicapées. <p>La commission identifiera par ailleurs les résultats concrets attendus ainsi que les indicateurs de mesure.</p>
Public(s) cible(s)	Actifs.
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs à identifier par la commission « Formation et insertion professionnelle des TH » du CCREFP pour mesurer l'atteinte des résultats.
Partenaires	État (DIRECCTE...), Région, AGEFIPH, Pôle emploi, Missions Locales, Partenaires sociaux...
Informations complémentaires	Il s'agira de veiller à valider les compétences acquises notamment par la formation, par l'accès à des qualifications reconnues par des conventions collectives.
Pour aller plus loin	

PROMOUVOIR L'INNOVATION AU SEIN DE LA FORMATION

16

Mise en réseau des observatoires existants sur le territoire pour développer la prospective

Contexte	<p>Si la région Centre n'est plus dans une situation de crise économique au niveau observé en 2008, le contexte économique et social reste difficile, quant à la situation des jeunes entrés sur le marché du travail et sans emploi, des salariés précarisés et placés face aux incertitudes sur les perspectives économiques.</p> <p>Le rôle de l'observation est crucial, pour permettre aux décideurs d'avoir une vision claire sur la situation emploi formation et au-delà, de la situation économique des territoires de la région Centre. Le partage de l'information et des analyses qui en sont faites sont indispensables aux prises de décisions, en matière d'innovation, de développement économique, de développement des formations ou d'améliorations sur le champ social.</p> <p>Le nombre d'observatoires sur le territoire régional est important et constitue une vraie richesse quant aux données disponibles. Pour autant, leur exploitation reste limitée et leur capitalisation difficile.</p>
Objectifs de l'action	<p>Il s'agit d'innover pour réaliser la mise en réseau des observatoires sur le champ emploi/formation. C'est un besoin autant qu'une demande des observatoires eux-mêmes. L'action vise la mutualisation des données, des pratiques et le développement de la prospective sur les champs emploi et formation et de coordonner les travaux.</p>
Descriptif de l'action	<p>Mise en réseau des observatoires existants : de l'ORFE, de Branches et des OPCA, de la CCI Centre, des inégalités... pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ coordonner les travaux ; ▪ mutualiser les données publiques produites ; ▪ partager l'expertise de prospective emploi/formation ; ▪ avoir une observation plus qualitative, quantifiée et partagée avec l'ensemble des acteurs.
Public(s) cible(s)	<p>Observatoires de la région : territoriaux (départements 37, 41, 36), sectoriels, thématiques ou régionaux.</p>
Territoire(s)	<p>Territoire régional.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de partenariats mis en place et productions réalisées.</p>
Partenaires	<p>Région, DIRECCTE, Pôle emploi, pôle ORFE du GIP Alfa Centre, observatoires de Branches, de la CCI Centre, des inégalités, OPCA, COPIRE.</p>
Informations complémentaires	
Pour aller plus loin	

17

Adaptation de l'offre de formation aux évolutions des secteurs socio-économiques

Contexte

Le travail d'étude et d'anticipation sur l'évolution de l'emploi engagé et animé sur un mode participatif par l'ORFE début 2011, a posé des questions fondamentales sur les choix à faire en termes de développement de certains secteurs économiques en région. De plus, les connaissances apportées par ce groupe de travail impliquent de faire évoluer les qualifications et compétences des actifs pour faire face aux mutations identifiées, en cours ou à venir. La relation emploi/formation est intimement liée à ce questionnement, à tel point que les prises de décision sur l'un engagent les possibilités de l'autre. Le système de formation initiale et continue doit disposer des informations concernant les évolutions mises à jour ou projetées.

Objectifs de l'action

Faire évoluer l'offre de formation en tenant compte des évolutions des secteurs implique :

1. la poursuite des travaux d'études et d'anticipation engagés, notamment sur la prospective démographique, qui croisent les regards sur les secteurs et les territoires ;
2. la mise en œuvre d'expérimentations innovantes sur les secteurs qui fondent l'avenir du territoire régional ;
3. la production d'éléments de veille, d'alerte ou de préconisations pour l'adaptation des contenus de formation, à l'attention des décideurs des différents systèmes de formation.

Descriptif de l'action

Certains secteurs et enjeux seront tout particulièrement à étudier pour aider à la décision pour l'adaptation de l'offre de formation :

- secteurs à fort volume d'emploi : construction, commerce de détail et réparations, conseil et assistance, services opérationnels, services personnels et domestiques, santé et action sociale, administration publique ;
- secteurs pour lesquels une évolution d'emploi positive est possible : agriculture, environnement, construction, commerce de détail et réparation, éducation santé social, administration publique et dans une moindre mesure industrie des équipements mécaniques ;
- enjeux sociétaux qui doivent être portés par l'offre de formation : une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les emplois ; l'économie sociale et solidaire ; l'économie créative ;
- il conviendra aussi de travailler étroitement avec les grappes d'entreprises et pôles de compétitivité, de miser sur leurs activités pour définir des domaines compétitifs et attractifs de formation et pour porter une dynamique territoriale.

Au titre de la prospective démographique, et pour anticiper l'ajustement de l'appareil de formation à l'horizon 2030, il faut estimer les besoins en professionnels dans les différents secteurs (exemple : celui de la santé).

Des expérimentations seront mises en place pour appréhender l'évolution concrète des métiers, des qualifications et des compétences attendues, dans des secteurs stratégiques (exemples : dans l'industrie, dans la restauration).

Descriptif de l'action (suite)	En fonction des mutations identifiées et des opportunités à soutenir, il s'agira de renforcer la veille ou l'alerte au niveau régional, des décideurs des différents systèmes de formation, quant à l'évolution attendue des contenus pédagogiques, à faire évoluer, sur des besoins d'évolution des compétences de formateurs, ou sur des besoins en équipements (exemples : pour les professionnels des structures culturelles et notamment autour des TIC, pour les professionnels des secteurs sanitaire et social, pour le secteur tourisme, ou concernant les secteurs fortement impactés par l'innovation technologique et technique...).
Public(s) cible(s)	
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Partenaires	Région, DIRECCTE, Pôle emploi, pôle ORFE du GIP Alfa Centre, observatoires de Branches, CCI Centre, observatoire des inégalités, OPCA, COPIRE.
Informations complémentaires	La démarche de GPECT permettra de donner un éclairage sur les évolutions des besoins en compétences et en formation sur les territoires.
Pour aller plus loin	Voir la fiche n° 1 « Évolution de l'offre de formation », la fiche n° 19 « Programme de professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie » et la fiche n° 20 « Mise en réseau des établissements de formation par territoire et par filière ».

18

Fonds d'innovation dans la formation

Contexte

Afin de rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie pour tous les publics, l'offre de formation doit s'adapter en permanence aux besoins et aux contraintes des individus : elle doit s'ajuster, en fonction des qualifications et des compétences d'ores et déjà maîtrisées par le bénéficiaire, en fonction de son statut, de son projet, de sa disponibilité et de sa mobilité... Proposer une offre de formation modernisée et innovante est une condition de la sécurisation des parcours des individus par la formation.

L'offre de formation professionnelle, notamment continue, est souvent construite sur une progression pédagogique linéaire avec un accès en début de formation et un même parcours pour tous. Des solutions innovantes doivent également être promues dans les processus de formation, tout particulièrement sur les modalités pédagogiques.

Objectifs de l'action

- Promouvoir l'innovation au sein des établissements et organismes de formation de la région en soutenant les projets d'innovation dans la formation ;
- Moderniser, modulariser et « ré ingénieur » l'offre de formation ;
- Développer la FOAD dans l'offre de formation.

Descriptif de l'action

Il s'agit de soutenir et d'accompagner les acteurs pour innover dans l'offre de formation et particulièrement les plus petites structures. Un appel à projets ou un trophée pourraient être mis en place, pour soutenir les innovations visant l'amélioration du service rendu à la personne (prise en compte de l'ensemble des problématiques sociales lié à un projet de formation et coordination avec les prescripteurs), l'innovation dans les contenus (TIC, FOAD, modularisation) ou dans le fonctionnement des organismes (mise en réseau sur le territoire, organisation et fonctionnement interne). Les projets la prendraient en compte de manière transversale au niveau territorial.

Une première priorité concerne la modernisation, la modularisation et la réingénierie de l'offre de formation. Ce travail sur la modularisation suppose en effet une réingénierie globale au sein des organismes de formation.

A ce titre, l'action engagée par la Région avec les organismes du secteur du BTP doit être élargie à l'ensemble des secteurs, pour reconstruire l'offre de formation du territoire par module. Ce projet expérimental repose sur le fonctionnement suivant :

Selon les acquis et besoins en qualification et compétences des apprenant(e)s, un parcours individualisé de formation est proposé. Le temps de positionnement est ainsi un temps essentiel à penser et à organiser. Il s'agit aussi de se défaire des logiques de modules cloisonnés, et de recréer des modules dans une logique associant certification ET compétences, à l'attention de publics divers. Chaque module doit ainsi donner accès à une certification partielle.

Une seconde priorité est de développer la FOAD et d'essayer les pratiques en la matière, ce qui suppose d'accompagner les organismes de formation.

Descriptif de l'action (suite)	Il s'agit de proposer des formations à distance, parallèlement ou pour compléter l'offre de formation en présentiel. L'action menée par la Région sur les savoirs de base apporte là encore des enseignements et une méthode pour développer la FOAD. Pour sa part, la Région entend à terme rendre accessible à distance l'ensemble du socle de visas libres savoirs (notamment le Visa « Compétences jeunes Centre » ou le Visa « 3 en 1 » lié à la maîtrise de la communication écrite et orale...). Les résultats de cette expérimentation éclaireront l'essaimage de cette démarche à l'ensemble de l'offre de formation régionale.
Public(s) cible(s)	Ensemble des établissements et OF de la région.
Territoire(s)	Territoire régional.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets et de parcours suivis, atteinte des objectifs ; ▪ Essaimage des projets promus ; ▪ Pourcentage de l'offre modularisée.
Partenaires	Branches professionnelles, OF, OPCA, Région, État, Europe (FSE), Formateurs des organismes de formation dont les actions sont financées par la Région.
Informations complémentaires	Innovations à mener en s'appuyant sur les avancées réalisées par la Région.
Pour aller plus loin	

19

Programme de professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie

Contexte

Un programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la FTLV est mis en place par le GIP Alfa Centre. La professionnalisation est un moyen privilégié pour accompagner, faire évoluer les pratiques individuelles et collectives, pour innover. L'expérience de professionnalisation croisée initiée dans le cadre d'« Etoile + » est pertinente pour encourager la coopération croisée entre acteurs et mérite d'être étendue.

Par ailleurs, au vu des évolutions technologiques et techniques de certains métiers ou secteurs professionnels dans leur ensemble, un accompagnement à la professionnalisation des formateurs doit être privilégié.

Objectifs de l'action

- Prendre en compte les évolutions identifiées et les préconisations sur l'adaptation de l'offre de formation ;
- Développer une offre de professionnalisation et d'accompagnement à destination des professionnels de l'AIO et de la FTLV, pour favoriser l'essaimage des innovations (de pratiques, de pédagogies, d'outils, territoriales...).

Les secteurs du tourisme et de la culture seront notamment ciblés par cette action.

Descriptif de l'action

Le programme de professionnalisation du GIP Alfa Centre doit contribuer à :

- diffuser des connaissances et outiller les acteurs pour prendre en compte dans leurs interventions de grandes évolutions sociétales et susciter des innovations : « verdissement des emplois », appropriation des TIC... ;
- construire une culture commune et renforcer les coopérations entre acteurs ;
- partager des références et des connaissances transversales pour mieux travailler et innover ensemble ;
- créer les conditions préalables aux partenariats de terrain.

Ce programme peut être décliné selon des modalités variées :

- des rencontres régionales thématiques pour les professionnels ;
- l'organisation d'intervention sous la forme d'une immersion inter réseaux ;
- des groupes de travail thématiques favorisant le partenariat local ou la capitalisation ;
- des collaborations autour de la délivrance de prestations communes (exemple service de conseil en orientation professionnelle).

Un appui à la professionnalisation des formateurs sera mis en place selon les secteurs ou filières en évolution, contribuant à la modernisation et à la qualité du service public régional de formation.

Public(s) cible(s)

Professionnels de l'AIO et de la FTLV.

Territoire(s)

Territoire régional.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre effective d'un programme ; ▪ Taux de participation aux actions du programme.
Partenaires	GIP Alfa Centre, réseaux régionaux de l'AIO et de la FTLV (Rectorat, Onisep, Pôle emploi, CAD, Information jeunesse, animation régionale des missions locales...), service public régional de formation, acteurs du secteur de la culture, tourisme...
Informations complémentaires	A suivre avec l'ensemble des actions menées relatives à la promotion de l'innovation au sein de la formation.
Pour aller plus loin	

20

Mise en réseau des établissements de formation par territoire et par filière

Contexte	<p>Pour que les jeunes soient mieux informés des voies de formation disponibles, scolarisés dans la mesure du possible dans la formation qui leur convient le mieux, mais aussi pour qu'ils puissent mûrir leur projet, il semble nécessaire de favoriser la mise en réseau des OF (lycées, CFA...), à l'échelle d'un territoire ou d'une filière de formation.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager la mise en réseaux des établissements et OF par territoire et par filière pour produire et partager les connaissances sur l'offre de formation et les dispositifs d'accompagnement disponibles sur les territoires ; ▪ Impulser une meilleure rencontre entre offre de formation et besoins actuels et futurs de formation.
Descriptif de l'action	<p>Ce fonctionnement en réseau passe par la mutualisation des moyens existants sur les territoires (locaux, plateaux techniques) et promeut la mixité des publics accueillis en formation.</p> <p>Des initiatives existent déjà et doivent se poursuivre. Une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale encourage ces initiatives au niveau des lycées, au travers d'un référentiel national indicatif afin de développer la mutualisation de l'information et l'échange des bonnes pratiques entre les académies.</p> <p><u>Deux expérimentations pourraient être conduites :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'expérimentation d'un réseau d'acteurs par filière</u> Sur la logique « pôle de compétence », il s'agit d'une mise en réseau des entreprises, des établissements scolaires, des CFA et des acteurs de l'AIO autour d'une filière. La mise en réseau permet de constituer un ensemble cohérent susceptible de servir de base à une communication volontariste vis-à-vis des jeunes et de leur famille. <u>Le secteur de la réparation automobile a été choisi pour cette expérimentation.</u> ▪ <u>L'expérimentation d'un réseau d'acteurs par territoire</u> La mise en réseau permet une meilleure articulation entre les acteurs de la formation du territoire, le renforcement du partenariat avec les entreprises pour améliorer la connaissance des métiers et l'insertion professionnelle, développer l'offre de stage ou encore l'élargissement de l'ouverture culturelle, artistique et internationale des établissements. <u>Le choix du territoire se fera en fonction de l'implantation des plateformes de suivi et de lutte contre le décrochage qui serviront de support à cette expérimentation.</u>
Public(s) cible(s)	<p>Les établissements de formation (collèges, lycées, CFA...), les acteurs de l'AIO, les Branches professionnelles.</p>
Territoire(s)	<p>Régional pour l'expérimentation par filière. Départemental ou local pour l'expérimentation sur un territoire.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Pour chaque expérimentation : nombre de réunions, partenaires, actions réalisées, jeunes concernés.</p>

Partenaires	Rectorat, SGAR, Région, DRAAF, ANFA...
Informations complémentaires	
<i>Pour aller plus loin</i>	

